

DOSSIER

#5 2022 | SUPPLÉMENT DE L'AKTUELL

OGB•L



SOUS LE HAUT
PATRONAGE
DE NOUS-MÊMES

La CSL c'est quoi?

Introduction

Que vous soyez salarié, retraité, apprenti ou demandeur d'emploi, sachiez-vous, qu'à ce titre, vous êtes également un ressortissant de la Chambre des salariés (CSL)? Et ce, indépendamment de votre nationalité ou de votre lieu de résidence! Ceux qui l'apprennent en lisant ces lignes ne manqueront certainement pas de s'interroger aussitôt: mais c'est quoi cette CSL?

Et cela tombe bien, car c'est précisément à cette question que nous avons souhaité apporter des réponses dans le cadre de ce dossier. Mal connue, voire pas connue du tout, la Chambre des salariés, dont vous êtes un ressortissant, joue pourtant un rôle non-négligeable au Luxembourg, non seulement sur le plan politique, mais également en matière de réflexion, en contribuant notamment au débat public, ainsi qu'en mettant toute une série de ressources, dont des formations, à la disposition de ses ressortissants.

A moins de trois mois des élections sociales qui viendront renouveler les 60 représentants des salariés, retraités, apprentis et demandeurs d'emploi au sein de l'organe principale de la CSL, c'est-à-dire son assemblée plénière, il nous a paru intéressant de déplier les différentes facettes de cette institution. Et qu'ainsi, à partir de maintenant, vous ne puissiez plus vous demander: mais c'est quoi la CSL?

Elections

**Pour la Chambre des
salariés en mars 2024**

sociales

Un scrutin
important qui
vous concerne
directement

— En mars 2023, tous les salariés et pensionnés du Luxembourg — *qu'ils soient résidents ou non* — seront appelés à élire leurs représentants au sein de la Chambre des salariés (CSL). Il s'agit d'une **élection de première importance**, compte tenu des missions que remplit la CSL dans l'intérêt des salariés et des pensionnés.

— Concrètement, les élections sociales pour la Chambre des salariés relèvent d'un **vote par correspondance**. **Tous les salariés et pensionnés** du Luxembourg recevront ainsi entre fin-janvier et début-mars 2023 un courrier à domicile (où qu'ils habitent) contenant un bulletin de vote, qu'ils sont invités à remplir et à renvoyer (gratuitement) avant le 12 mars 2024.

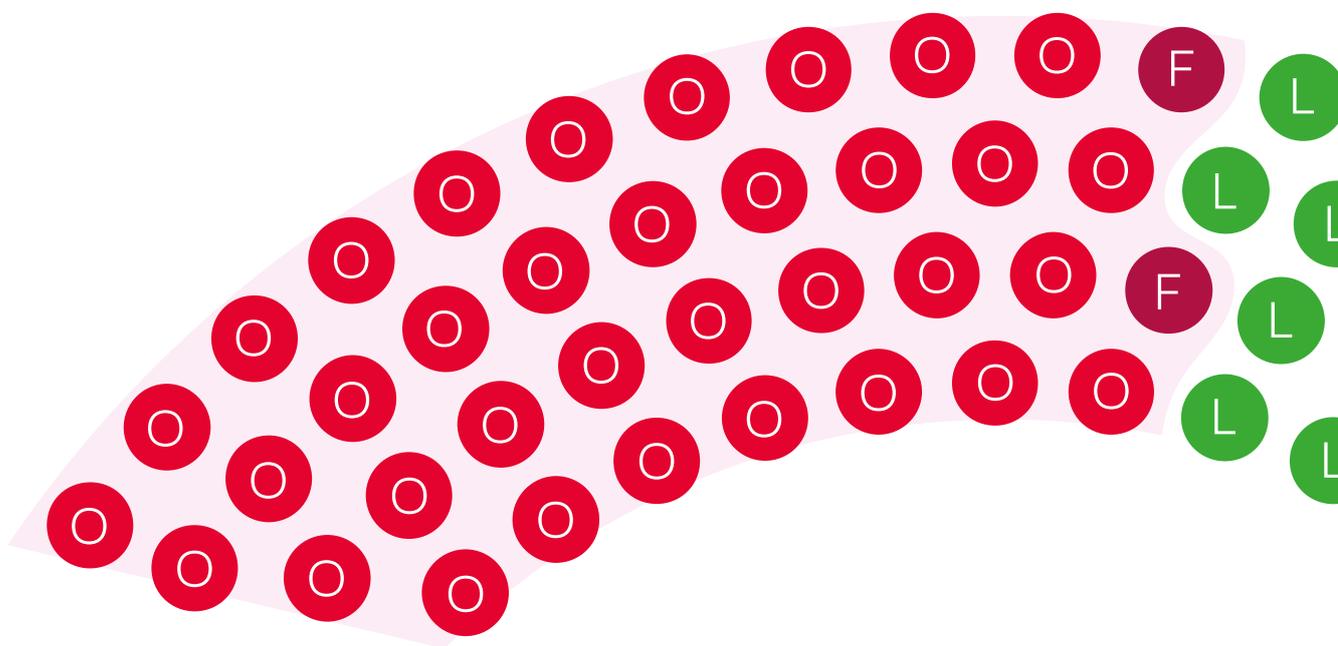
**Prenez part
à ces élections!
Votez pour
vos droits!**

Votez liste

2

L'assemblée plénière de la CSL

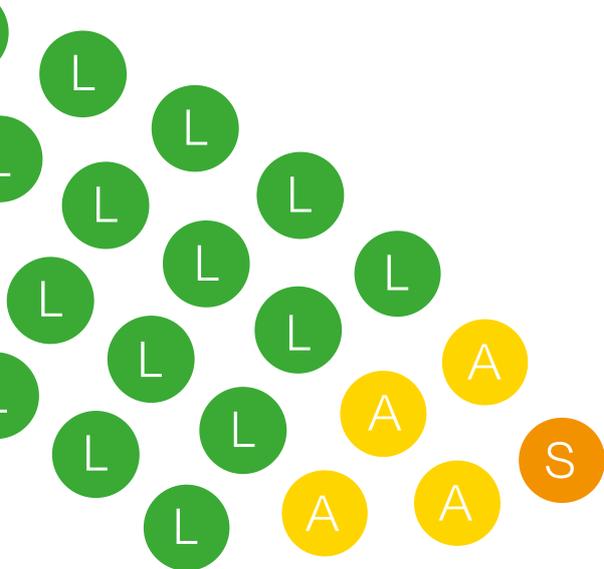
Elue tous les 5 ans dans le cadre des élections sociales, l'assemblée plénière est l'organe principal de la Chambre des salariés. Les 60 membres sont élus au suffrage universel et suivant le système de la représentation proportionnelle, sur base de listes présentées par les syndicats.



35 + **2**
OGBL FNCTTFEL



Depuis les dernières élections sociales de 2019, la Chambre des salariés est présidée par la présidente de l'OGBL **Nora Back**.



18
LCGB

4
ALEBA

1
SYPROLUX

Les groupes

Groupe 1

Salariés appartenant au secteur de la sidérurgie
OGBL: 3 sièges sur 5

Groupe 2

Salariés appartenant aux secteurs
des autres industries

OGBL: 4 sièges sur 8

Groupe 3

Salariés appartenant au secteur
de la construction
OGBL: 4 sièges sur 6

Groupe 4

Salariés appartenant au secteur des services
financiers et de l'intermédiation financière
OGBL: 3 sièges sur 8

Groupe 5

Salariés appartenant au secteur des services
ainsi qu'aux autres branches non spécialement
dénommées
OGBL: 9 sièges sur 14

Groupe 6

Salariés appartenant au secteur de l'adminis-
tration publique et des entreprises à caractère
public du secteur des communications,
de l'eau et de l'énergie
OGBL: 3 sièges sur 4

Groupe 7

Salariés appartenant au secteur de la santé
et de l'action sociale
OGBL: 5 sièges sur 6

Groupe 8

Agents actifs et retraités de la CFL
Landesverband: 2 sièges sur 3

Groupe 9

Bénéficiaires d'une pension de vieillesse et d'inva-
lidité à l'exception des agents retraités de la CFL
OGBL: 4 sièges sur 6

La CSL est une des **5** chambres professionnelles au Luxembourg

Au Luxembourg, il existe 5 chambres professionnelles, chacune défendant les intérêts d'un groupe professionnel spécifique. Il faut en effet savoir que la représentation professionnelle au Luxembourg se caractérise par la coexistence d'une représentation libre (les syndicats et les organisations patronales) et d'une représentation obligatoire (les chambres professionnelles).

On est presque tous CSL

À l'exception des fonctionnaires et employés publics, tous les salariés, apprentis, retraités et demandeurs d'emploi, indépendamment de leur nationalité ou de leur lieu de résidence, sont automatiquement ressortissants de la CSL.

La CSL défend les intérêts de:

445 600 salariés
+ 153 000 retraités
+ 4 000 apprentis
+ 15 000 demandeurs d'emploi

= 600 000
personnes

Sa mission principale

... est de représenter et de sauvegarder les intérêts de ses ressortissants.

La CSL est leur voix dans la procédure législative et dans les institutions socioéconomiques du pays.

La CSL défend nos intérêts

La Chambre des salariés est un organe officiel de consultation qui se trouve au cœur de la procédure législative. Concrètement, cela signifie que pour chaque nouvelle loi ou nouveau règlement grand-ducal concernant les personnes que la CSL représente, le gouvernement doit demander l'avis de la CSL.

Par an, la CSL rend ainsi quelque 100 avis portant sur des projets de loi ou règlements grand-ducaux touchant à l'économie, au social, à la sécurité sociale, au droit du travail, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Ces avis sont pris en compte par les députés lors de l'élaboration de la loi et permettent ainsi d'influencer le travail du législateur dans un souci de défense de la qualité de vie, du pouvoir d'achat, des droits et acquis sociaux des plus de 600 000 salariés, apprentis, retraités et demandeurs d'emploi que la CSL représente.

La CSL peut également, de sa propre initiative, aviser des propositions de textes législatifs européens et peut même proposer des projets de lois de sa propre initiative.



Votez liste

2

La CSL, c'est aussi un organe de réflexion socioéconomique

La Chambre des salariés élabore également des dossiers socioéconomiques sur une multitude de thèmes à dimension nationale et européenne et formule ainsi le point de vue salarial dans les rapports macrosociaux en documentant la position des salariés. Ces publications contribuent au débat public et permettent notamment d'éclairer les pouvoirs publics.

Il s'agit là d'un travail de première importance, d'autant plus que la plupart des autres études et analyses qui alimentent le débat public au Luxembourg émanent en règle générale d'institutions ou de think tanks peu favorables aux intérêts des salariés, des pensionnés et de leurs familles. Ainsi, la CSL est quasiment la seule institution à produire des analyses chiffrées et factuelles qui appuient et légitiment les revendications des syndicats.

On peut citer ici comme exemple, la dernière grande étude menée par la CSL concernant le salaire social

minimum (« Portrait de la population au salaire social minimum »), qui démontre, chiffres à l'appui, que contrairement à une idée reçue, le montant du salaire social minimum (SSM) est loin d'être excessif au Luxembourg. Mais plus encore, cette étude analyse, comme cela n'avait jamais été fait auparavant, les caractéristiques sociodémographiques, socioprofessionnelles et socioéconomiques des bénéficiaires du SSM.

Un autre exemple que l'on peut citer est l'analyse produite par la CSL quant aux effets négatifs de la réforme des retraites de 2012 (Econews n° 6, mai 2023) où on apprend ainsi que, lorsque la réforme aura produit tous ses effets, un « salarié moyen » aura, après 25 ans de retraite, une pension de 23% à 32% plus faible qu'en absence de réforme. Ce qui équivaut à une perte de 314 000 euros à 404 000 euros.

Votez liste
2



La CSL —

représente les salariés, apprentis, retraités et demandeurs d'emploi au sein des institutions nationales au Luxembourg

La Chambre des salariés nomme également, suivant le rapport de forces au sein de son Assemblée plénière, les représentants des salariés au sein de la Caisse nationale de santé (CNS), de la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) et auprès des juridictions du travail et de la sécurité sociale ainsi que les représentants des salariés appelés à siéger en tant qu'assesseurs aux tribunaux de travail du pays.

Par ailleurs, la CSL est présente dans diverses commissions consultatives pour y défendre les intérêts de ses ressortissants.

informe les salariés de leurs droits

La Chambre des salariés met à disposition des ouvrages en matière de droit du travail et de sécurité sociale, de fiscalité et plus généralement en lien avec le monde du travail.

s'investit pour la santé, la sécurité et le bien-être

La CSL dédie par ailleurs une partie de ses activités à promouvoir et à développer une culture axée sur la prévention et le développement d'actions en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail. En outre, elle offre un service d'aide aux victimes de stress au travail par le biais de la «Stressberodung».

organise de multiples événements publics

Pour animer le débat public, la CSL organise des manifestations suivant différentes formules:

- conférences et colloques qui traitent de différents aspects économiques, politiques, sociaux et éducatifs et du bien-être au travail
- ateliers thématiques ouverts à tout le monde sur des thèmes socio-économiques et juridiques variés
- séances d'information sur l'offre de formation du LLLC
- séances d'information sur les congés et les aides favorisant la formation continue.

a lancé la plateforme de réflexion *Improof*

La Chambre des salariés a également lancé en janvier 2023 une plateforme de réflexion pour une économie juste et durable, baptisée *Improof*. Cette plateforme souhaite mettre en avant des contributions d'auteurs désireux de mener des réflexions en faveur:

- d'un travail dans des conditions de grande qualité
- de la durabilité écologique et sociale
- d'une consommation éco- et socio-responsable
- du développement socio-économique
- d'une justice distributive et de la cohésion sociale
- de la lutte contre les exclusions et les inégalités
- d'une formation initiale et continue englobant le développement de l'être humain dans tous les aspects de la vie.



La CSL, c'est aussi des formations

Depuis plus de 50 ans, la Chambre des salariés s'investit pour faire progresser les salariés. Les formations de la CSL constituent, dans ce contexte, un puissant instrument de promotion sociale qui s'adressent à tout un chacun.

Avec plus de 12 000 inscriptions par an, le *Luxembourg Lifelong Learning Centre* (LLLC) de la CSL se positionne comme l'un des plus grands offreurs de formation continue pour adultes au Luxembourg.

Le LLLC propose divers types de formation, décentralisés dans différentes localités, dans plusieurs langues et suivant différentes formules.

L'offre de formation

- Cours du soir
- Cours de jour
- Séminaires inter et intra-entreprise
- Programmes universitaires
- Formations spécialisées
- Formation pour accéder à des études universitaires
- Cours de formation sur mesure en langue luxembourgeoise
- Certifications informatiques, bancaires, en gestion de projet et autres

Les différentes formules de cours

- En présentiel
- En blended learning
- En classe virtuelle
- En e-learning

Les domaines de formation

- Bureautique - IT - Transformation digitale
- Finance - Comptabilité - Fiscalité
- Droit
- Communication - Marketing - Vente
- Ressources humaines
- Management - Leadership
- Développement personnel - professionnel
- Économie - Gestion
- Banques - Assurances
- Logistique - Achat
- Qualité - Environnement
- Sécurité - Bien-être - Santé au travail
- Gouvernance - Audit - Gestion des risques
- Administration - Secrétariat - Réception
- Social

→ Plus d'infos

lllc.lu

Luxembourg Lifelong Learning Centre
2-4 rue Pierre Hentges
L-1726 Luxembourg
T +352 27 494 600 | Formation@LLLC.lu



Le Centre de Formation et de Séminaires de la CSL

Le Centre de Formation et de Séminaires (CEFOS) de la CSL à Remich propose des cours de formation syndicale. Le centre est une infrastructure multifonctionnelle qui se prête idéalement à la tenue de séminaires. Il propose également de nombreuses prestations à un public national, inter-régional et international.

Les installations peuvent être utilisées par des organismes aussi bien associatifs que publics ou privés qui souhaitent y organiser des formations.

→ Plus d'infos

cefos.lu

12 rue du Château
L-5516 Remich
T +352 27 494 500

La CSL – une source de documentation et d'information à la disposition de tous

La Chambre des salariés met toute une série de publication à disposition. Ces publications sont rédigées en plusieurs langues et traitent de:

- vos droits
de salarié, d'apprenti et de retraité
- l'évolution socioéconomique
au niveau national et européen ainsi que de sujets d'intérêt général
- santé, sécurité & bien-être
au travail



Toutes les publications et newsletters
peuvent être téléchargées
gratuitement sur:

www.csl.lu

Rubrique: Bibliothèque > Publications



Abonnez-vous aux newsletters de la CSL

Betterwork

attire votre attention sur des sujets d'actualité qui font partie des thèmes liés à la sécurité, à la santé et au bien-être au travail.

CSLnews

vous permet de suivre les activités de la CSL ainsi que l'évolution politique et économique du pays.

Droit social en pratique

vous informe de manière concrète sur les sujets du droit du travail et de la sécurité sociale.

Econews

vous communique des données économiques et des statistiques qui permettent d'apprécier de manière critique les idées reçues véhiculées dans l'opinion publique.

GoFormation

vous tient informé sur des sujets qui touchent à l'éducation, à la formation continue et aux politiques des ressources humaines.

InfosJuridiques

vous permet de connaître l'interprétation des décisions prises par les juridictions compétentes en matière de droit du travail.

SocioNews

vous fournit des explications relatives aux changements de la législation sociale au Luxembourg.

Chronologie

de la Chambre des Salariés

1918

30 juin: le 2^e Congrès syndical national demande l'instauration d'une Chambre du Travail

1919

26 novembre: proposition de loi de Nicolas Jacoby ayant pour objet la création d'une Chambre de travail à base électorale, cosignée par les membres du *Sonderausschuss* (comité extraordinaire pour la sauvegarde des intérêts ouvriers), dont les présidents du *Berg- und Hüttenarbeiterverband* Bernard Herschbach et du *Luxemburger Metallarbeiterverband* Michel Schettlé (prédécesseurs de l'actuel OGBL)

1920

5 mai: adoption de la proposition de loi Jacoby (modifiée) par la Chambre des Députés. Néanmoins, la loi, pourtant publiée au Mémorial comme loi du 28 juin 1920, ne sera jamais mise en application

1924

24 avril: création de chambres professionnelles à caractère consultatif et à base électorale pour les ouvriers (Chambre de travail - AK), les employés privés (Chambre des Employés privés - CEP-L), les artisans (aujourd'hui Chambre des Métiers) et les agriculteurs (Chambre d'agriculture), qui s'ajoutent à la Chambre de Commerce fondée en 1841

1925

Aux premières élections des chambres, les syndicats libres obtiennent une très large majorité à l'AK (13 sièges sur 16). Les 2 premiers présidents des chambres salariales proviennent des syndicats libres: Léon Weirich du LBMAV à l'AK, Michel Hack de la Fédération nationale des cheminots (FNC) à la CEP-L

1938

La Chambre de Travail publie une première ébauche d'un Code du travail (qui ne sera mis en place légalement qu'en... 2006)

1940-1944

La Chambre de travail et la Chambre des employés privés cessent leurs activités pendant l'occupation allemande. Leurs locaux sont repris par des organisations nazies telle que la *Deutsche Arbeitsfront* et *Kraft durch Freude*

1964

Création de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

1971

Mise en place de cours du soir (formation des adultes) par la Chambre des employés privés — c'est la première étape vers la mise en place du Luxembourg *Life Long Learning Center* (LLLC) en 2003

Dossier #05.2023



1976

Ouverture du Centre de formation et de séminaires (CEFOS) de la Chambre de Travail à Remich

1979

Pour la seule et unique fois, l'OGBL, pourtant premier syndicat en nombre de voix, est mis en minorité à la Chambre de Travail par une coalition LCGB-NHV (prédécesseur de l'actuel NGL-SNEP)

1984

L'OGBL obtient la majorité absolue à l'AK, qu'il ne lâchera plus

1993

13 juillet: après que cela ait été revendiqué par l'OGBL pendant de longues années, le droit de vote pour les chambres professionnelles est ouvert aux non-Luxembourgeois

1993

10 novembre: pour la première fois, l'OGBL dépasse la Fédération des employés privés (FEP-FIT et Cadres) aux élections de la CEP-L et prend en charge la présidence des deux chambres professionnelles du salariat — la FEP intègre l'OGBL 9 ans plus tard

1996

La Chambre des Employés privés offre pour la première fois des formations de niveau universitaire

2006

28 avril: signature de l'accord tripartite, qui prévoit l'introduction du statut unique pour tous les salariés de droit privé

2008

13 mai: le statut unique entre dans la loi, toutes les différences de traitement entre ouvriers et employés privés sont abolies — des délégations du personnel uniques sont mises en place dans les entreprises, la Caisse nationale de santé (CNS) et la Caisse nationale d'assurance-pension (CNAP) remplacent les anciennes Caisses de maladie et de pension des ouvriers et des employés privés, la loi prévoit le remplacement de l'AK et de la CEP-L par une nouvelle chambre professionnelle unifiée, la Chambre des salariés (CSL)



2008

12 novembre: aux premières élections pour la Chambre des salariés, l'OGBL obtient la majorité absolue (36 sièges sur 60)

2009

5 janvier: réunion constitutive de la plénière de la Chambre des salariés, Jean-Claude Reding est élu président de la nouvelle Chambre

2013

13 novembre: l'OGBL peut encore élargir sa majorité absolue à la CSL, obtenant 38 sièges sur 60

2019

12 mars: malgré le fait que l'OGBL a encore progressé en nombre total de voix pour obtenir le score historique de 61,8% (+1,94% par rapport à 2013), les aléas du système électoral lui font perdre trois sièges — l'OGBL garde 35 sièges sur 60

2019

6 juin: Nora Back est élue présidente de la Chambre des salariés

2023

12 janvier: la CSL lance la plateforme de réflexion pour une économie durable et juste « *Improof* »



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

YOU'LL NEVER WORK ALONE.

La CSL défend les droits de tous les salariés,
apprentis, retraités et demandeurs d'emploi.

Oui, de tous, résidents et frontaliers.

Découvrez notre nouvelle série où les salariés se questionnent sur la CSL !

Scannez le QR code ou 
rendez-vous sur : www.csl.lu

